



CORPORATION
PROFESSIONNELLE
DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

PERMIS
D'EXERCER
LA MÉDECINE

PERMIT
TO PRACTISE
MEDICINE

Le Bureau de la Corporation
atteste que le docteur

The Bureau of the Corporation
certifies that Doctor

Reshat Memriche

a satisfait aux conditions et exigences
prévues par le Code des professions
et par la Loi médicale du Québec et
lui accorde, en application de ces lois,
le permis d'exercer la médecine pour
en jouir avec les droits et obligations
qui y sont attachés.

has fulfilled the conditions and
requirements of the Professional Code
and the Québec Medical Act and
grants him, by virtue of these laws, a
permit to practise medicine with all the
rights and obligations appertaining
thereto.

Émis à Montréal, sous le Sceau de la Corporation, le
Issued at Montréal, under the Seal of the Corporation, on

17 septembre 1987
September 17, 1987

Le Président-Secrétaire général
President-Secretary General

Le Secrétaire général adjoint
Assistant Secretary General

R Memriche

Le titulaire
Recipient

Numéro du permis
Permit number

87-667